



Conseil régional du Centre
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre.fr



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.03.12

ADOpte A L'UNANIMITE

OBJET : Remplacement d'un Conseiller régional membre de la Commission Permanente et remplacement d'un Conseiller régional membre de la Commission Permanente occupant le poste de 8^{ème} Vice-président - Modification de la délibération DAP n°15.05.02 du 18 décembre 2015

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 23 juin 2016, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L 4133-5 et L 4133-6;

Vu la délibération DAP n° 15.05.02 du 18 décembre 2015 relative à la mise en place d'une Commission permanente composée, outre du Président du Conseil régional, membre de droit, de 13 Vice-présidents et 11 autres membres;

Vu la lettre de démission de Monsieur Philippe LOISEAU en date du 25 février 2016 informant le Président du Conseil régional de sa démission en tant que membre de la Commission Permanente;

Vu la lettre de démission de Madame Michèle BONTHOUX en date du 22 juin 2016 informant le Président du Conseil régional de sa démission en tant que membre de la Commission Permanente occupant le poste de 8^{ème} vice -président ;

Vu les candidatures déposées au cours de la période réglementaire ;

DECIDE

- De confirmer la délibération DAP n° 15.05.02 du 18 décembre relative à la mise en place d'une Commission permanente composée, outre du Président du Conseil régional, membre de droit, de 13 Vice-présidents et 11 autres membres ;
- De compléter la Commission Permanente ;
- De procéder au remplacement de Madame Michèle BONTHOUX membre de la Commission Permanente occupant le poste de 8^{ème} Vice-Présidente en application des dispositions des articles L 4133-5 et L 4133-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- De procéder au remplacement de Monsieur Philippe LOISEAU membre de la Commission Permanente, en application des dispositions des articles L 4133-5 et L 4133-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

A l'issue de la procédure, ont été élus membres de la Commission Permanente

- Madame Jeanne BEAULIER en remplacement de Monsieur Philippe LOISEAU
- Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT en remplacement de Madame Michèle BONTHOUX

En conséquence, la Commission Permanente est désormais ainsi constituée :

- 1^{er} vice-Président : Monsieur Marc GRICOURT
- 2^{ème} vice-Présidente : Madame Cathy MUNSCH-MASSET
- 3^{ème} vice-Président : Monsieur Benoit FAUCHEUX
- 4^{ème} vice-Présidente : Madame Isabelle GAUDRON
- 5^{ème} vice-Président : Monsieur Harold HUWART
- 6^{ème} vice-Présidente : Madame Anne LECLERCQ
- 7^{ème} vice-Président : Monsieur Dominique ROULLET
- 8^{ème} vice-Présidente : Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT
- 9^{ème} vice-Président : Monsieur Philippe FOURNIER
- 10^{ème} vice-Présidente : Madame Anne BESNIER
- 11^{ème} vice-Président : Monsieur Charles FOURNIER
- 12^{ème} vice-Présidente : Madame Christelle DE CREMIERS
- 13^{ème} vice-Président : Monsieur Mohamed MOULAY
- Monsieur Guillaume PELTIER
- Madame Claude GREFF
- Monsieur Nicolas FORISSIER
- Madame Marie-Agnès LINGUET
- Monsieur Gérard CORNU
- Madame Christine FAUQUET
- Madame Jeanne BEAULIER
- Madame Mathilde PARIS
- Monsieur Michel CHASSIER
- Madame Véronique PEAN
- Monsieur Charles DE GEVIGNEY

- De modifier, en conséquence, la délibération DAP n°15.05.02 du 18 décembre 2015 ;

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 24 juin 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.